

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mil onze

Le 15 avril à 18 heures

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2011

PRESENTS : MMES MOUNIER – COUTEAUMM. SAVIN – ALLEGRE - BARRAL - BOISSIER-
DESCOMBES – BOIVENT – JAVELAUD –MERCIER –
SUTRE - TEILLET**ABSENTS** : MME BOUDOIRE –

MM. CALVET – REMAUD

POUVOIRS : S.O

Mme Isabelle COUTEAU a été nommée secrétaire.

201119d**Objet : Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2010**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2010,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2010,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2009	Virement à la section d'investissement CA 2010	Résultat de l'exercice 2010	Reste à réaliser 2010 - dépenses - recettes	Soldes et restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Invest.	48 168,42 €		- 46 635,16 €	19 052,77€ 4 276,65 €	-14 776,12 €	- 13 242,86€
Fonct.	23 430,37 €		23 301,02			46 731,39

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

EXEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2010	46 731,39 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	13 242,86 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	33 488,53 €
Total affecté au c/ 1068 :	13 242,86€
EXCEDENT/DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2010 Excédent/ Déficit à reporter (ligne 002)	

Fait à Jauldes, le 18 avril 2011

Le Maire
Eric SAVIN



Affiché le :
Certifié exécutoire le